

cette façon qu'il nous faut procéder, et non pas comme l'a proposé le député de Vaudreuil.

Si nous voulons faire preuve de cette bonne volonté dont nous a parlé le député, il faut que nous la manifestations d'un bout à l'autre au Canada en accordant à l'ensemble des Canadiens—quelles que soient leurs origines—des droits linguistiques communs et universels, et non pas des droits restreints du fait que ces néo-Canadiens—parce que c'est bien ce qu'ils deviendront—parlaient une langue autre que le français ou l'anglais quand ils ont décidé d'élire domicile au Canada.

Par conséquent, du fait que la Chambre n'est pas en mesure d'expliquer suffisamment la nature des droits communs existants au Canada et dans toutes les provinces, je n'hésite nullement à affirmer que le libellé de cette motion est imprécis. Je doute qu'il y ait lieu de diviser les Canadiens en groupes, les groupes privilégiés étant constitués par les anglophones et les francophones. Le député de Vaudreuil voudrait placer les non-privilégiés, les citoyens de second ordre, dans des groupes où l'on ne tiendrait pas compte de leurs droits à titre de citoyens canadiens, droits dont devraient jouir tous les Canadiens quelle que soit leur langue maternelle. Je ne souscris pas aux observations du député au sujet de l'article 23 de la résolution constitutionnelle et j'espère que tous mes autres collègues se diront de mon avis.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est écoulée.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES RELATIONS NORD-SUD—LA DÉCLARATION DES PAYS NON ALIGNÉS—L'ÉLABORATION DE LA POSITION CANADIENNE

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur l'Orateur, si je soulève cette question ce soir c'est pour prier encore une fois le gouvernement de donner suite au rapport du groupe de travail sur les relations Nord-Sud qui a été présenté à la Chambre il y a plus de deux mois et demi. Ce rapport contient 38 recommandations qui, à mon avis, portent directement sur le dilemme des relations Nord-Sud aujourd'hui et tiennent compte des moyens qu'a le Canada d'aider à combler l'écart qui existe actuellement entre le Nord et le Sud.

Le rapport préliminaire de ce groupe de travail recommandait surtout la mise en vigueur des quatre dispositions d'urgence du rapport Brandt. Celles-ci consistent à demander à tous les pays donateurs de verser collectivement quatre milliards de dollars de plus chaque année à la caisse d'aide

L'ajournement

officielle au développement, à mettre sur pied un programme visant à assurer l'aide alimentaire et un autre visant à assurer les approvisionnements en énergie et, finalement, à entreprendre une réforme des institutions financières internationales. Les rapporteurs de la Commission Brandt ont estimé que c'était si important qu'ils ont demandé que cela figure dans une partie du rapport sous le titre, dispositions d'urgence.

Je suis heureux de constater que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a pris la peine de venir ce soir pour répondre à la brève intervention que je fais. Cela prouve une fois de plus qu'il tient à ce que notre pays continue à jouer son rôle de figure de proue et perpétue cette tradition qui caractérise la politique étrangère de notre pays depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Je demande au ministre de se rappeler qu'il a devant lui le rapport du groupe de travail Nord-Sud, document qu'approuvent tous les partis politiques à la Chambre ainsi que, vraisemblablement, une bonne partie de l'opinion publique.

Je voudrais dire quelques mots d'un organisme que le ministre connaît bien puisqu'il en était le président avant moi. Il s'agit des Parlementaires pour l'ordre mondial qui est un organisme regroupant 550 parlementaires venant de 18 pays du monde. Je suis heureux de préciser que le Parlement canadien, Chambre des communes, Sénat et Orateurs y compris, nous apportent un soutien massif et que nous parvenons à mobiliser l'opinion sur les grandes questions dont s'occupent les Nations Unies, en particulier celles qui concernent le développement et le désarmement. Je trouve que l'œuvre accomplie par les Parlementaires pour un ordre mondial est si importante que je veux attirer l'attention des députés ce soir sur une déclaration que ce groupe a faite à l'occasion d'une de ses réunions à Londres il y a quelques mois, au cours de laquelle la déclaration relative à la Commission Brandt a été adoptée.

Pour bien informer les députés et pour élargir le cercle des partisans d'une action concrète et tangible en vue de réduire le fossé Nord-Sud, notamment au cours de cette année qui sera marquée par une série d'événements sur cette question, je voudrais dire à la Chambre assez précisément en quoi consistait cette déclaration. Je voudrais à cette fin citer un extrait du communiqué publié par les Parlementaires pour un ordre mondial:

... reconnaissant que les relations Nord-Sud, la pauvreté dans le monde et la course aux armements sont les grands défis sociaux de notre temps, invite les parlementaires du monde entier à œuvrer dans leurs propres Parlements ainsi qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies pour appliquer toutes les dispositions du rapport de la Commission indépendante sur le développement international présidée par M. Willy Brandt.

En ajoutant une toute petite partie des 500 milliards de dollars des dépenses militaires faites chaque année aux 20 milliards consacrés officiellement à l'aide au développement, on accroîtrait considérablement les chances de résoudre rapidement les problèmes du développement.